



Avril 2011 – 2nd Semestre 2010/2011



Bulletin trimestriel d'information
du Syndicat National Autonome des Personnels d'Administration et d'Intendance

SOMMAIRE

GIPA

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat est un complément financier destiné... *lire la suite en page 2*

Alliance électorale

... le gouvernement a changé les règles... *lire la suite en page 2*

Catégorie B

La revalorisation de la Catégorie B intervenue au 01/10/2010 n'est pas aussi mirobolante que ce que le Gouvernement nous l'avait laissé prévoir... *lire la suite en page 2*

S.N.A.P.A.I. – F.A.E.N.
13, avenue de Taillebourg - 75011 PARIS
Tél. 01 43 73 21 36 - Fax.01 43 70 08 47



Web
<http://www.snapai.fr>

E-mail
snapai@snapai.fr

Directeur de la Publication : Danielle CECCHINI
Rédacteur en Chef : Philippe ADRIAN

Elections 2011 aux Comités Techniques

Les élections aux comités techniques d'Octobre 2011 seront d'une importance vitale pour les organisations non subventionnées comme les nôtres.

Ce gage d'indépendance qui contribue à la défense efficace des personnels de tous corps mérite évidemment d'être pérennisé.

A cette fin, la mobilisation de tous les adhérents militants est sympathisants est indispensables pour le prochain scrutin d'octobre 2011.

Le SNAPAI qui a toujours appartenu à la FAEN a décidé (conformément au vote unanime de ses instances décisionnelles) de participer et de contribuer au succès électoral de l'alliance électorale constituée avec la CFTC et la CSEN. En effet, les nouveaux critères liés à la représentativité des organisations syndicales ont conduit notre fédération et ses syndicats membres à envisager et à concrétiser cette alliance susceptible par ailleurs de concerner d'autres organisations.

Cette démarche unitaire vise à contrecarrer les effets liberticides de la nouvelle réglementation relative à la représentativité qui à très court terme aurait pu aboutir à une réduction certaine du nombre des organisations et du pourcentage de syndiqués le cas échéant dans notre pays.

La liberté syndicale, facteur démocratique essentiel, méritée d'être défendue : il est primordial que tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs d'indépendance, de démocratie, de désintéressement et d'humanisme que nous avons toujours défendues participent à nos actions et appellent notamment à soutenir la liste d'alliance CFTC-CSEN-FAEN.

Son programme qui vous sera prochainement présenté constituera un gage et un engagement en faveur de la défense des personnels de toutes catégories.

Le SNAPAI participera à son élaboration et œuvrera en faveur d'une prise en considération des spécificités liées à la défense des personnels d'administration et d'intendance quelle que soit leur affectation.

Philippe ADRIAN,
Co-secrétaire Général de la FAEN
Secrétaire Général Adjoint SNAPAI-FAEN

Alliance électorale...

A la demande de la CGT, de la CFDT et du MEDEF, le gouvernement a changé les règles d'appréciation de la représentativité des syndicats, au bénéfice des plus importants, en empêchant les autres de participer aux négociations et en les privant de moyens pour leur fonctionnement.

Le SNAPAI et la FAEN qui veulent continuer à pouvoir exercer leur action syndicale au bénéfice de tous, sont directement menacés de disparition par ce "yalta" politico-syndical.

Le choix était clair : soit disparaître d'ici à un an, soit réaliser une alliance électorale

Compte tenu de nos propositions différentes de celles des autres organisations, de nos demandes qui prennent réellement en compte les difficultés de l'exercice de nos métiers, de la disponibilité consacrée à la défense et au suivi des dossiers individuels, nous ne voulions pas disparaître des débats et négociations menés sur le système éducatif.

Il nous fallait conclure une alliance électorale qui nous permette avec un ou plusieurs partenaires, d'obtenir un siège au Comité Technique Ministériel qui donne la reconnaissance et la représentativité et permet de participer aux négociations.

Aussi pendant plus de 2 ans la FAEN a rencontré à plusieurs reprises les dirigeants des principales fédérations de l'Education Nationale dans le but de détecter les alliances électorales possibles dans le respect de l'indépendance des différents partenaires et à partir de revendications partagées.

C'est ainsi que la FAEN a signé une alliance électorale pour la composition de l'"Union pour l'Ecole Républicaine" avec la CSEN-FGAF et le SCENRAC-CFTC (Education de l'Enseignement Public)

(source FAEN) Danielle CECCHINI



Avril 2011

GIPA Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat

Les chiffres applicables en 2011 sont publiés.

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat est un complément financier destiné à «couvrir» l'écart éventuel entre l'évolution du traitement et celle de l'inflation sur la période des quatre dernières années.

Pour la GIPA 2011, la période de référence va du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2010.

Pour savoir si vous y aurez droit en 2011 et connaître son montant :

- 1- Calculez votre traitement annuel en 2006 : indice x 53,8453 euros.
- 2- Calculez votre traitement annuel en 2006 avec une augmentation de 5,9% (inflation estimée pour la période).
- 3- Calculez votre traitement annuel en 2010 : indice x 55,4253 euros.

Si le traitement de 2006 augmenté de 5,9% est inférieur au traitement de 2010, vous êtes éligible à la GIPA pour la différence entre ces deux nombres.

Aucune démarche n'est à faire.

Le versement se fera en principe automatiquement en fin d'année civile.

Catégorie B La revalorisation de la Catégorie B intervenue au 01/10/2010 n'est pas aussi mirobolante que ce que le Gouvernement nous l'avait laissé prévoir, ainsi que d'autres syndicats signataires qui se sont gargarisés sur cette refonte de grille. Certes si les indices terminaux dans les 3 grades oscillent entre 21 et 26 points de plus par rapport aux anciennes grilles, il n'en est pas de même pour les échelons intermédiaires qui gagnent entre 6 et 9 points en moyenne, idem pour le début de carrière environ 10 points. Pour une augmentation pareille il n'y avait pas de quoi nous faire "baver" pendant plus de 2 ans avant de nous payer les royalties.

Mais le plus scandaleux c'est que le changement d'échelon intervient moins vite qu'auparavant, ce qui se traduit **par un allongement considérable de la carrière :**

- 1 ^{er} grade	<u>avant</u> 27 ans	<u>maintenant</u> 33 ans
- 2 ^{ème} grade	<u>avant</u> 18 ans	<u>maintenant</u> 33 ans
- 3 ^{ème} grade	<u>avant</u> 15 ans	<u>maintenant</u> 23 ans

Par conséquent beaucoup de collègues ne bénéficieront jamais des indices terminaux

Quant au report d'ancienneté, la complexité de son foutu calcul est un méli-mélo composé de : ancienneté acquise, non acquise, avec ou sans ancienneté, au delà de, moins de, etc..... Tout cela pour embrouiller les esprits et surtout dans le but de léser les personnels. Une grande majorité des SAENES est déçue. Les collègues ont compris que leur carrière s'allongeant, ils n'atteindraient jamais le sommet de la grille. Beaucoup ont d'ores et déjà fait des recours.

Affaire à suivre.....

Danielle CECCHINI, Secrétaire Générale du SNAPAI-FAEN